

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION : 4 septembre 2015

DATE D’AFFICHAGE : 24 septembre 2015

PRESENTS : M. POCHON maire, M. MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEREAU, M. BOUILLON, Mme BIEL, M. COPIN, et M. CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : Mme NICOLE

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BIEL

ORDRE DU JOUR : Désignation d’un délégué au PNR et au SIEOM et d’un suppléant à la CCTG – Plan d’action pour l’amélioration du rendement du réseau d’eau potable – Avis de principe d’adhésion à une future communauté de communes. Affaire Devilliers - Divers.

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 : Il est précisé qu’il n’a pas été fait mention des 2 abstentions concernant le vote approuvant la Charte de gestion des chemins ruraux.

Hommage est rendu à M. Christian SANDER par M. Patrick POCHON :

C’est avec beaucoup d’émotion et de tristesse que nous allons rendre hommage à Christian Sander, notre premier adjoint. Sa disparition nous affecte tous durement et il laisse un grand vide au sein de notre commune et de notre conseil municipal.

Même si nous connaissions Christian depuis les dernières élections, nous avons apprécié son sens de l’intérêt général, sa participation à la vie communale, son écoute et sa discrétion.

Christian a rempli ses fonctions d’adjoint avec enthousiasme, dévouement et persévérance, nous avons apprécié de travailler à ses cotés.

Au sein de notre conseil, il s’est beaucoup investi, certainement pas autant qu’il l’aurait voulu car la maladie était là.

Sa détermination à mener un dossier était constante, il montrait de la pugnacité mais toujours empreint de sérénité et de discernement.

Deux dossiers lui tenaient particulièrement à cœur qu’il avait pris à bras le corps : Connecter la commune au haut débit et obtenir la couverture pour les portables sur Boissy, grâce à lui ces 2 dossiers sont en bonne voie. A nous de mener à bien ce qu’il a entrepris

Nous regretterons Christian dans notre équipe car il nous a beaucoup apporté de par son expérience professionnelle et de son engagement dans le monde associatif.

Le Conseil Municipal remercie Christian SANDER pour le travail qu’il a accompli et pour son dévouement auprès des habitants de notre commune.

Le Conseil Municipal exprime à son épouse, à son fils et à ses 4 petits-enfants toute son affection, sa gratitude et son soutien, qu’ils sachent que Christian restera dans nos mémoires et dans nos pensées.

Minute de silence

1) - URBANISME :

Le 11/09/15 – M. COREY, 26 rue de la libération, dépôt d'une déclaration préalable pour transformation d'une partie du garage en cuisine avec la pose d'une porte fenêtrée et le rajout d'une toiture dans la continuité de celle existante. Avis favorable rendu par la commission de l'urbanisme le 12 septembre 2015.

2) - DESIGNATION DES DELEGUES ET REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES:

a) En remplacement de M. Christian SANDER, est nommé au :

- PNRGE : délégué titulaire : M. Stéphane CHOULER - suppléant : M. Sylvain BOUILLON
- SIEOM : délégué titulaire : M. Bruno ROUSSEREAU - suppléant : M. Francis COPIN.
- CCTG : délégué titulaire : M. Patrick POCHON - suppléant : M. René MOULIN.
- Liste électorale de la chambre de commerce : 2 membres : M. Francis COPIN et Mme Chrystel NICOLE.
- SMEP : suppléant : Mme Florence DAGNICOURT

b) Commissions Communales :

- Commission urbanisme, environnement et développement durable :

Président de la commission : M. Patrick POCHON

M. Bruno ROUSSEREAU, Mme Chrystel NICOLE, Ms Stéphane CHOULER, Francis COPIN, et Mme Françoise GREHIER

- Commission de la voirie, des chemins ruraux et des réseaux :

Président de la commission : M. René MOULIN

Ms. Sylvain BOUILLON, Bruno ROUSSEREAU, Stéphane CHOULER, Francis COPIN.

- Commission cadre de vie, culture et patrimoine :

Présidente de la commission : Mme Françoise GREHIER

Mmes Nathalie BIEL, Florence DAGNICOURT, Chrystel NICOLE et M. Stéphane CHOULER.

c) Prise en charge des dossiers :

Sont désignés :

- Dossier téléphonie, fibre optique : M. René MOULIN et Mme Nathalie BIEL
- Réfection de la terrasse de la salle des fêtes : M. Francis COPIN

2) - PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE :

Le rendement du réseau d'eau potable qui est de 65% environ, reste inférieur à la norme fixée par l'agence de l'eau.

Celle-ci peut imposer à la commune le doublement de la taxe sur les volumes produits (qui est de 2057€ pour l'année 2015) si nous ne prenons pas des mesures pour améliorer le rendement.

Afin d'éviter ces pénalités, nous avons pris l'engagement d'effectuer un diagnostic de notre réseau d'eau potable (cet engagement a été pris le 19 mai 2015).

La direction de l'eau du Conseil Départemental avec qui la commune a passé une convention d'assistance va préparer le cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études qui effectuera ce diagnostic ainsi que la préparation des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental (30%) et de l'agence de l'eau (50%).

3) - AVIS DE PRINCIPE D'ADHESION A UNE FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES:

Le Maire expose que la loi NOTRe relative à la nouvelle organisation territoriale prévoit des communautés de communes d'au moins 15000 habitants.

Il précise que l'intérêt des communes est de rester grouper au sein de notre communauté de communes des Terres du Gâtinais pour fusionner avec une autre intercommunalité.

Se tourner vers le Pays de Fontainebleau semble logique car il constitue notre bassin de vie : lycée, hôpital, transports (bus et gare), loisirs etc.....

Conserver l'identité de notre territoire avec ses atouts dans une intercommunalité plus large qui nous apportera des complémentarités par les infrastructures, le développement économique, le tourisme.

La représentation de notre territoire dans le cas d'une fusion sera meilleure que si les communes partent individuellement vers tel ou tel interco.

Dans le cas de rattachement d'une partie des communes de la CCTG, il s'agit alors d'absorption. La représentation de ces communes sera alors différente.

Le maire souhaite connaître la position du CM et précise que ce choix n'engage pas formellement la commune, celle-ci émet seulement un avis de principe afin que la commission départementale de coopération intercommunal et le Préfet puissent en tenir compte dans l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal qui doit être présenté début octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents de demander en priorité la fusion de la communauté de communes les Terres du Gâtinais avec la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau. Dans le cas où cette fusion ne pourrait pas se faire, le conseil municipal demande le rattachement de la commune de Boissy-aux-Cailles à la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau.

4) - AFFAIRE DEVILLIERS :

Suite au décès de Monsieur Roland Devilliers en janvier 2015, le maire a demandé au notaire chargé de la succession d'inclure le montant des astreintes dans l'acte de succession.

Pour que cette demande aboutisse, le Notaire Maître Feller, propose un compromis à 40.000€ au lieu de 52000€ pour régler cette affaire.

Le maire demande des garanties de remise en état des lieux. Les services de l'Etat seront informés.

Les membres du conseil acceptent ce compromis.

7) - DIVERS :

a) - Fusion du SIEOM : Mme THIBAUT, présidente du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères nous demande d'approuver la fusion des 2 syndicats : le SIROM de Milly la Forêt et le SIEOM de Boissy-aux-Cailles.

Après en avoir délibéré les membres du conseil à l'unanimité approuvent la fusion des 2 syndicats.

b)- Implantation de plates-formes par le SIEOM - Choix de nouveaux containers : jaune : emballages plastiques - vert : emballages en verre - orange : type de déchets laissé au choix de la commune (déchets verts, vêtements tissus...) :

Le conseil émet un avis favorable mais avant de prendre une décision un rendez-vous s'impose avec le SIEOM pour la surface de l'emplacement nécessaire.

c) - demande de subvention par le Festival Gâtifolies : une subvention de 1000€ est accordée en partenariat avec les scènes rurales.

d) - Devis débroussailleuse : sur les 4 devis présentés a été retenu la débroussailleuse ZENOAH de chez Greenmat pour un montant de 580€ HT soit 696€ TTC. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le bon de commande.

e) - Dératisation : des devis sont en cours.

f) - M. le maire donne lecture du courrier de :

- Mme CHIFFLOT concernant sa fuite d'eau : une remise exceptionnelle de 20% sur sa consommation lui est accordée.

- Mme MICHAUX qui demande que l'éclairage de la rue reste allumé toute la nuit : le conseil va étudier sa demande

- Mme DOHIN Martine née LAINÉ, demande l'achat d'une concession pour regroupement familial : le conseil municipal émet un avis favorable.

g - Devis NFI cadastre numérisé : des renseignements complémentaires sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21h15.

- A 21h15, synthèse de l'étude du patrimoine bâti présentée par Amélie Boissard du PNRGF, en présence de M. Boussaingault, Mme Guilmault et de Mme Alba/Chouler.

Le maire,

Patrick POCHON